

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00390

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - REPONDRE AUX BESOINS SPECIFIQUES DES MENAGES EN GRANDE DIFFICULTE SOCIALE ET ECONOMIQUE (ACTION N°10) - PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - ANNEE 2016

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 80 Nombre de pouvoirs : 22 Nombre de voix : 102

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Jacques CHARROIN, Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Paul CORRIERAS, Mme Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON. GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. M. Pascal Rémy GUYOT. M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, Marc ROSIER. M. Jean-Louis ROUSSET. M. Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, Μ. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzecylythyk to Egentaes ZIEGLER

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160318-D201600390I0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Pouvoirs:

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,

M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,

Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,

Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,

M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,

M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,

M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE.

Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,

Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,

M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,

Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,

Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,

M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,

Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER. Mme Michèle BISACCIA, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, CHAROLLAIS-CHEYTION, Mme Emmanuelle M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Yves LECOCQ. Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LUYA. Mme Babette Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Florent PIGEON, M. Mme Fabienne PERRIN, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - REPONDRE AUX BESOINS SPECIFIQUES DES MENAGES EN GRANDE DIFFICULTE SOCIALE ET ECONOMIQUE (ACTION N°10) - PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - ANNEE 2016

Le Fonds Solidarité Logement (FSL), ancien Fonds Logement Unique (FLU) est l'une des principales actions du Plan local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD). Le dispositif relève de la compétence du Conseil Départemental qui en assure la gestion. Son financement est assuré par le Département de la Loire, les distributeurs d'énergie, les EPCI et certaines communes du département.

Le FSL permet d'apporter des aides aux ménages pour, d'une part, faire face aux frais d'accès au logement (dépôt de garantie, caution solidaire, frais d'agence, frais d'installation, 1^{er} mois de loyer) et d'autre part, aider les ménages à se maintenir dans un logement (aides pour les impayés de loyers et de charges locatives, d'eau, d'énergie). Il s'adresse aux ménages les plus précaires du département de la Loire. Les aides sont apportées sous forme d'aides directes ou de prêts.

Le Comité Responsable du Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (CRP) est l'instance de pilotage du Fonds Solidarité Logement. Le CRP est co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental, il est notamment composé de représentants des EPCI dotés d'un PLH, de l'Association des Maires, de la CAF, de la Mutualité Sociale Agricole, des associations de bailleurs sociaux et des bailleurs privés, des collecteurs du 1 %.

Le traitement local des demandes s'effectue dans le cadre de Commissions Solidarité Logement (CSL) anciennes Commissions Logement Unique (CLU). Ces commissions procèdent à l'examen des demandes d'aides et de recours et émettent des avis motivés sur l'octroi ou le rejet des demandes. Quatre CSL sont présentes sur le Département : Saint-Etienne, Ondaine-Gier-Pilat, Roannais et Forez.

En 2015, 5 527 demandes ont été déposées à l'échelle du territoire de Saint-Etienne Métropole pour un montant demandé de 2 280 073 €, 4 236 aides ont été accordées à 3 855 ménages pour un montant de 1 241 986 €.

Pour l'année 2016, la participation de Saint-Etienne Métropole au Fonds Solidarité Logement représente un montant de 58 583 € proportionnel à la population de l'agglomération (0,15 € par habitant).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- <u>acte le montant prévisionnel de la participation de Saint-Etienne Métropole au</u> Fonds Solidarité Logement à hauteur de 58 583 € pour l'année 2016 ;
- <u>la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2016 article 65738 chapitre 65.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU